



Henri Poupart-Lafarge  
Alstom  
48 Rue Albert Dhalenne  
93400 Saint-Ouen-sur-Seine

St Denis, le 5 janvier 2024

Madame, Monsieur,

La fédération SUD Rail et l'Union syndicale Solidaires réitèrent leur vive inquiétude quant à l'implication de la société Alstom dans les colonies israéliennes illégales des territoires palestiniens occupés (TPO), et en particulier à Jérusalem Est.

Le 12 février 2020, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits humains (HCDH) avait publié une base de données des entreprises impliquées dans des activités commerciales qui maintiennent et facilitent l'entreprise de colonisation israélienne illégale dans les TPO. La base de données répertoriait 112 entreprises, dont Alstom, dont il a été établi, à l'issue de consultations et de recherches approfondies menées par les Nations unies, qu'elles sont impliquées dans des activités commerciales substantielles et matérielles liées à la colonisation.

Le 30 juin 2023, cette liste a été mise à jour, et nous avons le profond regret de constater que Alstom en fait toujours partie.

**L'Union syndicale Solidaires et la fédération des syndicats SUD-Rail réitèrent donc leur demande à Alstom de se désengager instamment de ses activités économiques dans les colonies israéliennes illégales, y compris la fourniture d'équipements et de services.**

Nous continuerons à exhorter l'Union européenne et les gouvernements européens à prendre des mesures pour s'assurer que les entreprises mettent fin de toute urgence à leur implication dans les activités liées aux colonies, conformément à leurs obligations conventionnelles et aux principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains.

Nous continuerons également à encourager les gouvernements, les organismes publics et les fonds de pension à prendre des mesures pour s'assurer que les décisions d'achat, de passation de marchés et d'investissement ne contribuent pas à des violations des droits humains, du travail et du droit international, en recourant à l'engagement vers le désinvestissement le cas échéant.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations syndicales et internationalistes.

P/ SUD Rail : **Julien Troccaz (secrétaire fédéral)**

P/ l'Union syndicale Solidaires : **Jérôme Bonnard (secrétaire national)**

**Fédération SUD-Rail –**  
17 Boulevard de la Libération –  
93200 Saint Denis

**Union syndicale Solidaires –**  
31 rue de la Grange aux Belles –  
75 010 Paris



Laurent Germain  
Egis  
15 avenue du Centre  
CS50238 - Guyancourt  
78286 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex

St Denis, le 5 janvier 2024

Madame, Monsieur,

La fédération SUD Rail et l'Union syndicale Solidaires réitèrent leur vive inquiétude quant à l'implication de la société Egis dans les colonies israéliennes illégales des territoires palestiniens occupés (TPO), et en particulier à Jérusalem Est.

Le 12 février 2020, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits humains (HCDH) avait publié une base de données des entreprises impliquées dans des activités commerciales qui maintiennent et facilitent l'entreprise de colonisation israélienne illégale dans les TPO. La base de données répertoriait 112 entreprises, dont Egis, dont il a été établi, à l'issue de consultations et de recherches approfondies menées par les Nations unies, qu'elles sont impliquées dans des activités commerciales substantielles et matérielles liées à la colonisation.

Le 30 juin 2023, cette liste a été mise à jour, et nous avons le profond regret de constater que Egis en fait toujours partie.

**L'Union syndicale Solidaires et la fédération des syndicats SUD-Rail réitèrent donc leur demande à Egis de se désengager instamment de ses activités économiques dans les colonies israéliennes illégales, y compris la fourniture d'équipements et de services.**

Nous continuerons à exhorter l'Union européenne et les gouvernements européens à prendre des mesures pour s'assurer que les entreprises mettent fin de toute urgence à leur implication dans les activités liées aux colonies, conformément à leurs obligations conventionnelles et aux principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains.

Nous continuerons également à encourager les gouvernements, les organismes publics et les fonds de pension à prendre des mesures pour s'assurer que les décisions d'achat, de passation de marchés et d'investissement ne contribuent pas à des violations des droits humains, du travail et du droit international, en recourant à l'engagement vers le désinvestissement le cas échéant.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations syndicales et internationalistes.

P/ SUD Rail : **Julien Troccaz (secrétaire fédéral)**

P/ l'Union syndicale Solidaires : **Jérôme Bonnard (secrétaire national)**

**Fédération SUD-Rail –**  
17 Boulevard de la Libération –  
93200 Saint Denis

**Union syndicale Solidaires –**  
31 rue de la Grange aux Belles –  
75 010 Paris